

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil qui a eu lieu le **5 mars 2012**.

Sont présents les conseillers :

M^{me} Claire L. Bérubé
M. Berthier Thériault
M. Richard Lebel

M^{me} Véronique Dionne
M. Martin Gendron
M. Mario Lebel

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire, monsieur André Roy. Madame Julie Lemieux, directrice générale adjointe, agit comme secrétaire de la séance. Il y a 43 présences.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE;

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal. La séance débute à 20 h 00.

2012-051

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Martin Gendron, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault ;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté avec le point «affaires nouvelles» ouvert, et ce après y avoir ajouté 4 sujets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-052

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2012;

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal du 1^{er} février 2012 :

- Ajout : «Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller monsieur Richard Lebel; qu'un point consultation des gens présent à la séance soit inséré avant les point cités à l'ordre du jour, soit avant le point numéro 3. Claire L. Bérubé, Véronique Dionne, Berthier Thériault et Martin Gendron votent contre cette proposition. Rejeté deux votes pour et quatre vote contre.»
- Au préambule : «Procès-verbal d'une ~~séance régulière~~ *séance extraordinaire* du conseil qui a eu lieu le **1^{er} février 2012.**»
- Point numéro 3 : «Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne que ce conseil mandate la firme d'avocats «Tremblay, Bois, Mignault, Lemay» à répondre au ministre M. Pierre Arcand, à déposer le préambule et les observations lues au conseil ce soir et à compléter le présent avis en précisant, selon l'avis préalable du Ministre, point par point, les faits qui diffèrent.» MM. Richard Lebel et Mario Lebel soutienne que cette partie de la résolution n'était pas là lors de l'adoption. Les autres membres présents réfutent cette affirmation.
- Au point 4 : ajout «Martin Gendron déclare un conflit d'intérêts et se retire des discussions.»

Il est proposé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault et appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé ;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2012 tel qu'il est résumé, corrigé et déposé aux archives.

Véronique Dionne et Martin Gendron votent pour, Mario Lebel et Richard Lebel votent contre.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

2012-053

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2012;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel et appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-054

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2012;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé et appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2012 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL;

Le conseil municipal fait le suivi des points aux procès-verbaux précédents.

2012-055

7. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne et appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé;

QUE ce conseil ratifie tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil et le conseil maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Mario Lebel et Richard Lebel votent contre cette proposition, Berthier Thériault et Martin Gendron votent pour.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

8. COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP;

M. le maire André Roy fait un résumé des délibérations tenues à la MRC de Rivière-du-Loup de février 2012.

9. COMPTE RENDU DES COMITÉS, S'IL Y A LIEU;

Les conseillers disposent de quelques instants pour donner un compte rendu des réunions auxquelles ils ont assistés au cours du mois.

10. CORRESPONDANCE;

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

Assemblée nationale	<i>Suivi de la rencontre avec M. Jean D'Amour invitation dîner conférence avec le Premier ministre du Québec Cabinet fantôme, responsable porte-parole de l'opposition en matière d'affaires municipales stratégie québécoise en matière d'économie d'eau potable invitation au congrès 2012 reçu officiel carte de membre rencontre d'information 7 mars 2012 invitation au dîner soulignant le 143e anniversaire du régiment invitation «Salon Lumen» offre de service étude avant projet Accusé de réception des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus Le trait d'union invitation à la 13e vente aux enchères certificats de cours certificat attestation membre 2012 appartenance à la mutuelle de prévention numéro 00636 Les grands prix santé et sécurité du travail publication sur le renouvellement des licences radio invitation spéciale 2012 - formation bourses promotions de février 2012 identification des personnes désignées demande de production - déclaration annuelles de renseignement 2011 Acceptation fichier de données de relevés déclaration de l'employeur offre de service - inventaire et quantification de GES Gala des prix Chrysalyses invitation assemblée générale annuelle le 15 mars 2012 assemblée de fondation invitation conférences sur l'environnement période de mise en candidature prix du mérite municipal</i>
Dessau COMBEQ	
Centre d'action bénévole Les Fusiliers du St-Laurent Lumen Carl Charron architecte MDDEP URLS Musée du Bas-St-Laurent Formation Urgence Vie CSST	
Industrie Canada Bionest Le fonds Jean-Marc Gendron Paraflamma solutions Réseau biblio Régie des rentes du Québec Revenu Québec Commission de l'équité salariale Co-éco Jeune chambre de RDL Créneau écoconstruction SPA de Rivière-du-Loup Table de jeunesse de RDL MAMROT Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire Gilbert Dion OTC Rivière-du-Loup Municipalité de Cacouna MRC de Rivière-du-Loup	<i>rencontre d'information sur les aires protégées demande d'accès à l'information demande de rencontre réponse à la MRC sur la demande de pré-achat livre prestige Énoncé de la vision stratégique 2012-2032 Résolution numéro 2012-02-067-C Résolution numéro 2012-02-062-C demande de pré-achat d'un livre prestige rapports des constats d'infractions Service Première ligne - Plus (éthique et déontologie) copie de la lettre adressée à M. Pierre Arcand - datée du 3 février 2012 copie de la lettre adressée à M. Jean-Marie Dionne - datée du 10 février 2012 copie de la lettre adressée à M. Pierre Arcand - datée du 21 février 2012 horaire et groupe de discussion portant sur l'avenir de l'OTJ rapport feux rapport des Loisirs avis public réunion extraordinaire du 20 février 2012 demande de permis: Denis St-Pierre, Jean-Claude Chouinard, Florent Tardif, Robert Lajoie. rapport d'analyse rapport accident véhicule routier rapport consommation carburant rapport débit et température des eaux usées feuille de temps des employés municipaux rapport consommation d'eau puits no. 2 Débit des eaux usées</i>
Tremblay Bois Mignault Lemay	
Corporation de développement Service incendie Municipalité de Saint-Arsène	

2012-056

11. COMPTES À PAYER;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil autorise le paiement global de tous les comptes à payer totalisant la somme de 146 316.20 \$ et de payer tous les comptes, qui avant la prochaine séance encourent des frais ou pénalités.

MM. Richard Lebel et Mario Lebel votent contre cette résolution.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

- 2012-057** **12. MAIRE SUPPLÉANT;**
- Il est proposé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault, appuyé par la conseillère, madame Véronique Dionne;
- Que la conseillère madame Claire L. Bérubé soit nommée maire suppléant pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2012;
- Martin Gendron et Mario Lebel votent pour, Richard Lebel vote contre.
- ADOPTÉE CINQ VOTES POUR ET UN VOTE CONTRE.
- 2012-058** **13. AVIS DE MOTION POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT;**
- La conseillère, madame Véronique Dionne donne un avis de motion afin que ce conseil autorise par règlement d'emprunt l'achat d'un camion de déneigement.
- 2012-058** **14. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 323;**
- Le conseiller monsieur Mario Lebel donne un avis de motion afin de modifier le règlement numéro 323 sur la régie interne des séances du conseil de ma municipalité de Saint-Arsène.
- 2012-059** **15. SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT;**
- Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé et appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;
- QUE ce conseil accepte la demande de M. Langis Lajoie qui a pour objet de prolonger les services d'aqueduc et d'égouts municipaux pour la partie sud de la rue Lebel jusqu'à son extrémité (sud) afin de desservir de futurs résidents qui ont acquis un terrain sur cette même rue.
- QUE les travaux seront effectués rapidement ce printemps soit avant le 1^{er} juin 2012;
- QUE la municipalité rencontrera les propriétaires touchés par le règlement 255 et parviendra à une entente pour la réalisation du projet;
- Qu'une confirmation écrite sera acheminée à M. Lajoie afin de préciser la date et l'échéance des travaux prévus.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.
- 2012-060** **16. ARÉO-FEU – ENTENTE DE SERVICE 2012;**
- Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;
- Que ce conseil accepte l'entente de service avec la compagnie Aréo-feu pour effectuer les inspections annuelles de nos camions et équipements incendie pour l'année 2012;
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.
- 2012-061** **17. OFFRE DE SERVICE DE CARL CHARRON ;**
- CONSIDÉRANT la résolution 2012-048 adopté le 20 février dernier qui ne stipulait pas les coûts de cette offre de service;
- Attendu que la nouvelle offre de service a été reçue à nos bureaux le 21 février 2012;
- Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé que ce conseil mandate la firme Carl Charron architecte pour faire l'étude d'avant projet - relocalisation de la bibliothèque municipale de Saint-Arsène.
- Que la production des plans respectera l'offre de service à un coût total de 3 800.00;
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.
- 2012-062** **18. ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICE D'URGENCE**
- L'entente intermunicipale de fourniture de service pour l'organisation, l'opération et l'administration D'un réseau de communication régionale d'urgence a été reçue au bureau municipal. Le conseil n'a cependant pas eu le temps d'en prendre connaissance. Le sujet est mis à l'étude pour une décision ultérieure.

19. AFFAIRES NOUVELLES;

2012-063

A. NOUVEAUX POMPIERS;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault, appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

Que ce conseil accepte la nomination de deux nouveaux pompiers au sein de la brigade incendie de Saint-Arsène;

Que ces pompiers sont messieurs Martin Terrien et Sylvain Routhier;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-064

B. INTERVENTIONS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé ;

Que ce conseil appui les démarches du maire pour la plainte déposée auprès de la Sûreté du Québec;

Berthier Thériault et Martin Gendron votent pour, Mario Lebel et Richard Lebel votent contre.

ADOPTÉ QUATRE VOTES POUR, DEUX VOTES CONTRE.

C. ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE;

M. Richard Lebel donne des explications concernant ses démarches personnelles auprès du ministère des affaires municipales et des régions.

D. EMPLOYÉ A TEMPS PARTIEL

M. Richard Lebel demande si les employés de camion ont le même salaire.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal. Celle-ci débute à 9h55.

2012-065

21. LEVÉE DE LA SÉANCE;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par la conseillère, madame Véronique Dionne.

QUE soit la présente séance soit levée, il est 22 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Julie Lemieux, directrice générale adjointe
et secrétaire de la séance

André Roy, maire